

## Formulaire de demande de report de paiement dans le cadre du plan de lutte contre les effets financiers du coronavirus

### Données du crédit

Référence de mon crédit hypothécaire	
Date de la demande de report	

### Données personnelles de l'emprunteur

Numéro de registre national					
Numéro d'entreprise ou de TVA					
Nom		Prénom			
Tél		GSM			
e-mail					
Rue		N°		Bte	
Code postale		Localité			
<input type="checkbox"/> Salarié		<input type="checkbox"/> Indépendant			

### Données personnelles du co-emprunteur (biffer si un l'emprunt est sous un seul nom)

Numéro de registre national					
Numéro d'entreprise ou de TVA					
Nom		Prénom			
Tel		GSM			
e-mail					
Rue		N°		Bte	
Code postale		Localité			
<input type="checkbox"/> Salarié		<input type="checkbox"/> Indépendant			

### Déclaration

<input type="checkbox"/>	<p>Je (nous) suis (somm) conscient(s) que le report des mensualités de mon (notre) crédit hypothécaire est une mesure destinée à soulager les personnes effectivement et gravement touchées financièrement par la crise du Covid-19. Je (nous) déclare(ons) remplir les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La crise du coronavirus a entraîné la baisse ou la disparition de mes/nos revenus du fait : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un chômage temporaire ou complet</li> <li>• d'une maladie consécutive au Covid-19</li> <li>• de la fermeture de mon/notre commerce</li> <li>• de mesures transitoires</li> </ul> </li> <li>2. Le crédit hypothécaire a été contracté pour mon/notre habitation unique et ma(notre) résidence principale en Belgique au moment de la demande de report.</li> <li>3. Au moment de la demande de report de paiement, le total de mes(nos) actifs mobiliers sur les comptes à vue et d'épargne et dans un portefeuille d'investissement auprès de la banque propre ou d'une autre banque est inférieur à 25.000 euros. L'épargne-pension n'est pas prise en compte dans ce calcul.</li> </ol> <p>Le(s) emprunteur(s) confirme(nt) qu'il(s) est/sont conscient(s) que la suspension de paiement demandée implique que ces montants ne seront pas non plus inclus dans les attestations fiscales et que cela peut donc avoir un impact sur les montants qui seront pris en compte en 2020 pour le calcul d'une éventuelle réduction d'impôts / avantage fiscal dans le cadre des crédits immobiliers.</p>
--------------------------	---

Afin de pouvoir traiter votre demande dans les plus brefs délais, merci de nous fournir les documents suivants :

- Une copie digitale recto/verso de votre (vos) carte(s) d'identité électronique(s).
- Si vous êtes salarié(e) : le formulaire C3.2 - demande simplifiée de chômage temporaire introduite auprès de votre organisme de paiement.
- Si vous êtes indépendant : formulaire de renseignements droit passerelle en raison d'une interruption forcée d'activité due à la crise du Covid-19 – introduit via votre secrétariat social.
- Si les revenus mensuels nets (\*) du ménage sont inférieurs ou égaux à 1700 € :  
(Attention : si aucune de ces preuves ne sont fournies, nous considérerons que les revenus mensuels nets du ménage sont supérieurs à 1700 €)
  - Salariés : fiche(s) de salaire du mois de février 2020
  - Indépendants : compte de résultats 2019 certifiés sincères par un comptable et dernier extrait de compte en cas de revenu de remplacement

(\*) Pour les salariés : il s'agit des revenus mensuels de février 2020, y compris les revenus récurrents tels que les pensions alimentaires et les loyers, à l'exclusion des allocations familiales, et après déduction des charges liées aux crédits à la consommation et au crédit hypothécaire de la résidence principale.

Pour les travailleurs indépendants : il s'agit des revenus mensuels avant la crise du coronavirus (à calculer comme suit : revenus de 2019 divisés par 12 mois), y compris les revenus récurrents tels que les pensions alimentaires et loyers, à l'exclusion des allocations familiales, et après déduction des charges liées aux crédits à la consommation, au crédit hypothécaire de la résidence principale et aux crédits d'entreprise en leur nom propre.

Pour les emprunteurs dont les revenus nets mensuels du ménage sont inférieurs ou égaux à 1.700 € : l'emprunteur peut reporter le paiement de son prêt hypothécaire sans intérêts supplémentaires pendant la période de report. Une fois cette période écoulée, les paiements reprendront avec les mêmes échéances mensuelles qu'auparavant.

Pour tous les autres emprunteurs : l'emprunteur peut reporter le paiement de son crédit hypothécaire. Lorsque la période de report sera terminée, les paiements reprendront avec des échéances mensuelles adaptées puisque les intérêts reportés seront comptabilisés.

Signature emprunteur 1

Signature emprunteur 2

Le report de paiement de votre crédit hypothécaire est une mesure arrêtée par FEBELFIN en collaboration avec les prêteurs hypothécaires et l'état Belge. Un tel report de paiement est soumis à l'article VII 145 du Code de droit économique et suppose une demande officielle de votre part. Aucun frais de dossier ne vous sera réclamé par votre prêteur.

Cette demande sera analysée par votre prêteur qui est en droit de la refuser si votre dossier ne correspond pas aux conditions requises, ou que les données fournies par vos soins sont incorrectes.

Cette demande suppose une analyse de solvabilité (ce qui comprend e. a. et non exclusivement la consultation des fichiers de la Centrale des Crédits aux Particuliers) et la réunion d'autres conditions déterminées par votre prêteur.

Pour des raisons de fluidité et de rapidité de la communication, je (nous) autorise(ons) exceptionnellement mon(notre) prêteur à utiliser la ou les adresses e-mail reprise(s) ci-dessus pour toute communication relative à mon (notre) emprunt hypothécaire et relative au traitement de mon/notre crédit. Je/nous peux/pouvons à tout moment mettre à fin à la communication par e-mail en notifiant ceci à mon/notre prêteur par mail ou courrier. Nous comprenons votre inquiétude et mettons tout en œuvre pour traiter votre demande dans les plus brefs délais afin de vous aider au mieux à passer ces moments difficiles pour vous et vos proches.

Veillez renvoyer ce formulaire, dûment complété et signé, à : [ch-hk-bpd@Stater.be](mailto:ch-hk-bpd@Stater.be)

ou par courrier à :  
Stater – Rue de la Chancellerie 17A, 1000 Bruxelles, Belgique

*Vos données à caractère personnel seront traitées par bpost banque S.A. Vous trouverez plus d'informations sur le traitement et la sécurité des données à caractère personnel ainsi que sur les droits dont vous bénéficiez dans la déclaration en matière de respect de la vie privée de bpost banque, disponible dans les bureaux de bpost ou sur [www.bpostbanque.be](http://www.bpostbanque.be).*